

BOURSES VANIER 2025

Document à l'intention des unités¹

Introduction

Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada (BESC) Vanier vise à recruter et à garder au pays les meilleures étudiantes, étudiants de doctorat au monde ainsi qu'à promouvoir le Canada en tant que centre d'excellence en recherche et en enseignement supérieur. Il appuie des personnes étudiantes faisant preuve de leadership et dont les réalisations universitaires sont exceptionnelles.

Lettre de mise en candidature : à remplir et à signer par la direction de l'unité académique proposant la personne candidate.

Les établissements doivent produire une lettre de mise en candidature, accompagnée d'un formulaire de demande, pour chaque personne étudiante proposée pour une BESC Vanier. À la demande de l'organisme, cette lettre de mise en candidature doit être remplie et signée par la direction de l'unité (son équivalent ou la personne remplaçante désignée) proposant la personne candidate, porter l'en-tête de l'établissement, et être envoyée par courriel directement à [Régis Harvey](mailto:Régis.Harvey@uvm.ca) aux Études supérieures et postdoctorales (ESP). À la fin des travaux du comité d'évaluation des ESP, ceux-ci communiqueront avec les unités de chaque personne candidate sélectionnée par le comité et transmettront des instructions précises pour la rédaction de la lettre.

Description, conditions d'admissibilité et règlements

La description complète de la bourse, les conditions d'admissibilité et les règlements se trouvent sur le site web www.vanier.gc.ca. Par ailleurs, un rapport sur le leadership aux cycles supérieurs, présenté au Programme des bourses d'études supérieures du Canada Vanier, se trouve sur le lien suivant : http://www.vanier.gc.ca/fr/pdf/leadership_report_f.pdf.

Ce rapport inclut, entre autres, quelques exemples de leadership considérés valables en milieu académique (p. 31-33).

Un bref résumé des conditions d'admissibilité est présenté en [page 4](#) de ce document.

Présélection départementale/facultaire

Étape 1 : présélection par l'unité académique (département, école, faculté)

- L'unité reçoit de chaque personne candidate le dossier de candidature en format PDF. L'évaluation des personnes répondantes n'y est pas automatiquement incluse. Les unités qui souhaitent avoir les lettres de recommandation pour l'étude des candidatures doivent en aviser leurs personnes candidates afin qu'ils prennent les arrangements nécessaires avec leurs personnes répondantes.

¹ Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié ni un programme d'études.

- L'unité forme un comité interne pour procéder à une évaluation rigoureuse des demandes reçues à l'issue de laquelle un classement des candidatures sera établi sur la base des [critères d'évaluation](#) proposés par les organismes.
- L'unité s'assure que les personnes candidates proposées aux ESP ont fait le choix du bon organisme subventionnaire, qu'elles rencontrent les conditions d'admissibilité et que chaque dossier est complet (voir aide-mémoire en annexe). En cas de doute sur l'admissibilité d'un projet ou d'un domaine d'études d'une personne étudiante, veuillez consulter l'organisme subventionnaire.
- L'unité s'assure de la conformité des relevés de notes officiels des personnes candidates présélectionnées ([voir page 5](#)).
- L'unité transmet aux ESP le « **Feuille de classement** » et les **relevés de notes officiels** numérisés (recto-verso) des candidatures recommandées au plus tard le **4 septembre 2024, 13 h**, à regis.harvey@montreal.ca.
- Chaque unité avise ses personnes candidates du résultat de la présélection interne, recommandées ou non aux ESP.
- **Aucune** candidature ne sera acceptée a posteriori si le comité interne des ESP rejette une demande soumise incomplète ou inadmissible.

Étape 2 : présélection par les Études supérieures et postdoctorales

- Un comité interne des ESP évalue les candidatures recommandées par les unités académiques et communique les instructions pour la rédaction de la lettre de mise en candidature à la directrice ou directeur de département/unité/école des candidatures retenues. Pour certains dossiers, la personne candidate ou la directrice, directeur seront contactés pour apporter certaines modifications suite aux commentaires des évaluatrices, évaluateurs.
- Les ESP transmettent à l'organisme les dossiers retenus par l'Université de Montréal.
- Les ESP avisent par courriel les personnes candidates et les unités académiques, **en novembre**, du résultat de cette dernière étape institutionnelle (candidature recommandée ou non à l'organisme).

L'évaluation des dossiers sera effectuée sur la base des [critères d'évaluation](#) qui reçoivent une pondération égale, soit :

- L'excellence universitaire
- Le potentiel de recherche
- Les compétences en leadership

Annonce des résultats

Les organismes subventionnaires annonceront les résultats à ce concours en avril 2025.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec :

Régis Harvey
Bureau des bourses
Études supérieures et postdoctorales (ESP) 2910,
boul. Édouard-Montpetit, bur. 230 Montréal, QC
H3T 1J7
514 343-6111, poste 37363
regis.harvey@umontreal.ca

Résumé

Cette section présente un résumé du programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier 2025 et de ses conditions d'admissibilité. Pour les informations complètes, référez-vous au document officiel (<https://vanier.gc.ca/fr/home-accueil.html>).

Description

Le Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier vise à recruter et à garder au pays les meilleures étudiantes, étudiants de doctorat au monde (canadiens et étrangers) en appuyant des personnes étudiantes faisant preuve de leadership et dont les réalisations universitaires sont exceptionnelles. Ce programme encourage fortement à poursuivre des études dans un autre établissement que celui ayant décerné le diplôme de premier ou de deuxième cycle.

Cette bourse est d'une valeur de 50 000 \$ par année, pour une période maximale de trois ans. La période d'entrée en vigueur se situe en mai, septembre ou janvier suivant l'annonce des résultats par les organismes.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à la bourse Vanier, il faut que :

- vous soyez citoyenne ou citoyen canadien, résidente ou résident permanent du Canada ou citoyenne ou citoyen étranger et poursuivre ses études de doctorat au sein d'une université canadienne admissible;
- Votre candidature ait été présentée par **un seul** établissement canadien doté d'un [quota d'attribution de BESC Vanier](#);
- vous entrepreniez votre premier programme de doctorat (ce qui comprend les programmes combinés de recherche au doctorat, tels que M.D. Ph.D., D.M.V.-Ph.D. et J.D.-Ph.D., s'ils ont une composante de recherche importante et manifeste). Veuillez noter que seule la portion Ph.D. d'un programme combiné est admissible au financement;
- vous ayez l'intention d'effectuer, au cours de la session d'été ou de l'année universitaire suivant l'annonce des résultats, des études supérieures et de la recherche à temps plein au niveau du doctorat (ou dans le cadre d'un programme combiné, tel que M.D. Ph.D., D.M.V.-Ph.D. et J.D.-Ph.D.) au sein de l'établissement ayant présenté votre candidature. Pour les programmes combinés, seule la portion Ph.D. est admissible au financement;
- vous **n'ayez pas effectué plus de 20 mois** d'études de doctorat à temps plein au 1er mai 2025;
- vous **n'ayez pas effectué plus de 32 mois** d'études de doctorat à temps plein au 1er mai 2025 :
 - si vous êtes inscrite, inscrit à un programme combiné de recherche au doctorat, tel que M.D. Ph.D., D.M.V.-Ph.D. et J.D.-Ph.D. La période de 32 mois est accordée aux personnes candidates qui font partie de cette catégorie, qu'elles aient été inscrites ou non à un programme de maîtrise;
 - si vous êtes passé directement du baccalauréat au doctorat (sans avoir été inscrit à un programme de maîtrise);
 - si vous êtes passé de la maîtrise au doctorat **sans avoir obtenu la maîtrise**;
- vous ayez obtenu une moyenne de première classe, telle que définie par votre établissement, soit 3.7 / 4.3, au cours de chacune de vos deux dernières années d'études à temps plein ou l'équivalent.
- vous ne déteniez pas ou n'avez jamais obtenu de bourse doctorale ou postdoctorale du [CRSH](#), du [CRSNG](#) ou des [IRSC](#) pour entreprendre ou terminer un programme doctoral.

Conformité des relevés de notes

Tous les relevés de notes universitaires doivent être transmis à l'établissement qui propose votre candidature. Si vos relevés comprennent des crédits obtenus dans un collège ou un cégep (collège d'enseignement général et professionnel) convertis en crédits universitaires, prière d'inclure les relevés du collège ou du cégep *uniquement* si les équivalences n'apparaissent pas dans le relevé universitaire.

Les relevés de notes officiels sont préférables, mais les copies certifiées conformes des relevés de notes officiels délivrés par l'université seront acceptés. Une copie certifiée conforme se définit comme une copie d'un document officiel (ou de la traduction d'un document officiel, si le relevé n'est pas rédigé en anglais ou en français).

Lorsque des établissements proposant la candidature d'étudiantes et d'étudiants joignent des relevés de notes de l'étranger, il faut inclure un document qui explique les équivalences canadiennes de ces relevés de notes. L'échelle de notes répertoriée sur le site [World Education Services \(en anglais seulement\)](#) pour le pays émetteur du relevé de notes international peut vous aider dans cette tâche.

- Si les relevés de notes de l'étranger ne sont pas fournis dans l'une des deux langues officielles du Canada (français ou anglais), prière d'obtenir une traduction certifiée que vous joindrez au relevé original en prenant soin d'insérer une page blanche entre les deux.

Annexe

Liste de contrôle	Inclus
1. Formulaire d'application dans RechercheNet dûment rempli.	<input type="checkbox"/>
2. Déclaration sur le leadership personnel.	<input type="checkbox"/>
3. Deux lettres de recommandation en matière de leadership des personnes répondantes non universitaires.	<input type="checkbox"/>
4. Contributions à la recherche.	<input type="checkbox"/>
5. Circonstances spéciales, s'il y a lieu.	<input type="checkbox"/>
6. Rapports d'évaluation de deux personnes répondantes universitaires (idéalement, ces rapports, préformatés dans RechercheNet, devraient être joints au dossier soumis pour la présélection dans l'unité d'attache).	<input type="checkbox"/>
7. <u>Relevés de notes officiels de toutes les études universitaires</u> (copie conforme acceptée pour relevés de notes étrangers)	<input type="checkbox"/>
8. Si relevés de notes d'un pays étranger, joindre le document des équivalences et la traduction certifiée si le relevé n'est pas en français ou en anglais.	<input type="checkbox"/>